

# DOSSIER DE PRESSE

## LE FONDS DE DOTATION, UN OUTIL PATRIMONIAL AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



### Colloque

**Jeudi 20 janvier 2011 de 14h à 19 h**

à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon (Gard)

en partenariat avec les jeudis du mécénat  
du Ministère de la Culture et de la Communication

*Le mécénat est une expression nouvelle de la société civile comme partie prenante de l'intérêt général...*  
Jacques Rigaud, ancien président de la Chartreuse (1978-2010)

 **LA CHARTREUSE**  
Villeneuve lez Avignon Centre national des écritures du spectacle

  
**Notaires**

conseils régionaux des Notaires  
des cours d'appel  
de Nîmes et Montpellier

  
**réinventons / notre métier**

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère de la Culture et de la Communication

**ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES**   
Région Montpellier

# **LE FONDS DE DOTATION, UN OUTIL PATRIMONIAL AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

## **Colloque**

**Jeudi 20 janvier 2011 de 14h à 19 h**

à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon (Gard)

en partenariat avec les jeudis du mécénat  
du Ministère de la Culture et de la Communication

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**POUR LA PREMIÈRE FOIS, L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR LES DIRECTIONS RÉGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PACA, L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES, LES CONSEILS RÉGIONAUX DES NOTAIRES DES COURS D'APPELS DE NÎMES ET MONTPELLIER, EN PARTENARIAT AVEC LE GROUPE PRIVÉ AXA, SE RASSEMBLENT AUTOUR DE LA THÉMATIQUE DU FONDS DE DOTATION.**

**CEUX CI ONT SOUHAITÉ PRÉSENTER MAIS AUSSI QUESTIONNER DE FAÇON PRAGMATIQUE ET EN SOLLICITANT DES HOMMES ET DES FEMMES DE L'ART, " L'OUTIL PATRIMONIAL FONDS DE DOTATION ".**

Le fonds de dotation, issu de la loi de modernisation de l'économie de 2008, offre la possibilité aux personnes morales comme aux personnes physiques de créer un outil simple à mettre en œuvre et capable de recueillir des fonds privés, de les gérer et de les affecter à des projets d'intérêt général.

Depuis la loi Aillagon du 1<sup>er</sup> août 2003 et le renouvellement des signatures de conventions institutionnelles entre les représentants du monde de l'entreprise et de la culture, le mécénat culturel en Languedoc-Roussillon et PACA, fort de son réseau et de ses nombreuses expériences avec les entreprises, prend un nouvel essor en s'attachant aux particuliers en collaborant pour la première fois avec le groupe financier AXA.

Le fonds de dotation offre la possibilité aux personnes morales comme aux personnes physiques de créer un outil simple à mettre en œuvre et capable de recueillir des fonds, de les gérer et de les affecter afin de soutenir des projets d'intérêt général.

A l'occasion de cet événement, la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon présente la création de son fonds de dotation, visant notamment à promouvoir un projet numérique novateur de "réalité augmentée" au service du patrimoine et de la création artistique, qui constitue le fruit de ce partenariat. Il est aussi l'expression de ce que permet la synergie des compétences au service de cette thématique d'avenir.

Ce colloque devrait permettre de mieux appréhender la question du mécénat des particuliers, en l'incitant à réfléchir différemment à la destination à donner à son patrimoine et en interpellant au final, la société civile dans son ensemble quant aux moyens matériels à consacrer pour préparer son devenir immatériel...

Catherine Bergeal, directrice des affaires juridiques au ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et Elyane Robine, mission mécénat, ministère de la Culture, représenteront M. Robert Fohr, ouvriront ensemble ce colloque avant qu'experts et créateurs de fonds de dotation ne s'expriment autour de deux tables rondes consacrées autant aux aspects juridiques, fiscaux et financiers, qu'aux projets culturels proprement dits.

## Programme

### 13h30 Accueil des participants

### 14h Ouverture

- **Pierre Morel**, président de la Chartreuse (CIRCA)
- **Didier Deschamps**, directeur régional des affaires culturelles Languedoc Roussillon
- **Marc Ceccaldi**, directeur adjoint, représentant **François Brouat**, directeur régional des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte-D'azur
- **Catherine Dumont**, présidente de l'ordre des experts-comptables de la région de Montpellier
- **M<sup>e</sup> Daniel Ruat**, président du conseil régional des notaires de la cour d'appel de Nîmes
- **M<sup>e</sup> Eric Durand**, vice-président du conseil régional des notaires de la cour d'appel de Montpellier
- **Yvon Roulet**, directeur régional sud est méditerranée du groupe Axa

### 14h30 Introduction

**Elyane Robine**, mission mécénat, ministère de la Culture, représentant **Robert Fohr**, chef de la mission, excusé,

**Catherine Bergeal**, directrice des affaires juridiques au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

### 14h45 - 16h 1<sup>ère</sup> table ronde “le fonds de dotation - mode d'emploi”

- *Les étapes de la création d'un fonds de dotation*, **Fabien Bouglé**, spécialiste des fondations et fonds de dotation, St Eloy Art Consulting
- *Les précautions légales*, **M<sup>e</sup> Fabienne Jourdain Thomas**, notaire à Paris représentant l'institut notarial du patrimoine et **M<sup>e</sup> Jean-Pierre Clavel**, notaire à Orange et correspondant mécénat du Vaucluse
- *Choix de fonctionnement et obligations qui en découlent*, **Pierre Foursans Bourdette**, expert-comptable et correspondant mécénat de l'ordre des experts-comptables de la région de Montpellier.
- *Gestion financière et conseil patrimonial global*, **Georges Rouzaud**, ingénierie patrimoniale, Gestion Privée, Axa France

Modérateur : **Samy Rebaa**, consultant en stratégie mécénat

### 16h-16h20 Pause

## Programme (suite)

**16h20-18h 2<sup>ème</sup> table ronde : “un fonds de dotation pour quel projet ?”**

### **1<sup>ère</sup> partie : exemples de réalisations**

- *Le fonds de dotation de Thoiry, intérêt général et transmission d'un patrimoine particulier*, **Paul de la Panouse**, fondateur de Thoiry Conservation et Thoiry Château.
- *Les experts-comptables créent leur fonds de dotation*, **Catherine Dumont**, présidente de l'Ordre des experts-comptables de la région de Montpellier
- *Le club du musée Saint Pierre, fonds de dotation du musée des beaux-arts de Lyon*, **Yves Manet** directeur général de la Lyonnaise de Banque, administrateur du CIRCA.

### **2<sup>ème</sup> partie : La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon : un fonds de dotation au service d'un projet d'exception**

- *Donner au patrimoine culturel et à la création artistique une “réalité augmentée”* : Présentation du FDD de la Chartreuse et de ses projets par **François de Banes Gardonne**, directeur général.
- *Partenariats et collectes de fonds au service du fonds de dotation : de nouvelles voies à inventer* : **Pierre Bourrier**, ancien directeur de la communication d'Arcelor, trésorier du CIRCA, **Cyril Coste**, inspecteur patrimonial, Axa France et les correspondants mécénat : M<sup>e</sup> **Jean-Pierre Clavel**, notaire, **Pierre Foursans Bourdette**, expert-comptable, **Véronique Cottenceau**, chargée de la communication et du mécénat DRAC LR, **Christophe Ernoul**, chargé du mécénat DRAC PACA.

Modérateur : **Samy Rebaa** consultant en stratégie mécénat

### **18h-19h Présentation des projets de réalité virtuelle de la Chartreuse**

- *Le Pont Saint-Bénézet en 3 D, le projet Genius Loci (église de la Chartreuse)* **Michel Berthelot** et **Livio de Luca**, ingénieurs à l'UMR MAP (Marseille Luminy)

**Signature des statuts du fonds de dotation de la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon et ouverture du compte AXA.**

### **Point Presse**

**19h30 Buffet dinatoire et musical**

## Le fond de dotation en quelques points :

Créé par la loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie, journal officiel du 5 août 2008

### Définition légale :

“Le fonds de dotation est **une personne morale de droit privé à but non lucratif** qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une oeuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses oeuvres et de ses missions d'intérêt général ”.

- Il peut revêtir deux formes : Il peut s'agir soit d'un **fonds “relais”**, c'est-à-dire un outil de financement à destination d'autres organismes d'intérêt général, soit d'un **fonds “opérationnel ou d'action directe”**.

En principe les revenus de la capitalisation ne peuvent pas être consommés mais les statuts peuvent y déroger.

Les produits issus des activités autorisées par les statuts peuvent également être une ressource du fonds de dotation.

- Doté de la personnalité morale à compter de la publication des statuts au Journal Officiel, ce nouvel outil est doté par ailleurs de la **grande capacité juridique** : le fonds a donc la possibilité de recevoir sans restriction, tout type de libéralités (legs, donation, transmission temporaire d'usufruit) et peut détenir tout bien.

- Un fonds **peut être constitué par une personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, pour une durée déterminée ou indéterminée.**

- Un fond de dotation **se crée donc comme une association : déclaration en préfecture et publication au journal officiel.**

Cependant, il convient d'être vigilant, il est donc recommandé de prendre conseil pour s'assurer du caractère d'intérêt général de l'objet d'un fond de dotation. La circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation en est le document de référence.

Elle est complétée par les recommandations du comité stratégique des fonds de dotation.

### **Dotation :**

- **Aucune dotation minimale n'est exigée**, une dotation initiale peut être apportée par les fondateurs. En revanche, aucun fonds public ne peut être apporté, sous réserve d'une autorisation administrative (art. 11 et 13 Décret).

De même, sous certaines conditions, il est possible de faire appel à la générosité du public. Les dons ainsi reçus peuvent, ou non, être ajoutés à la dotation en capital.

Même si aucune dotation n'est exigée au départ, il est recommandé de ne créer un fond de dotation que si une dotation est envisagée à court ou moyen terme, pour éviter de créer une coquille vide.

- En principe (art. 931 du code civil) **toute dotation apportée doit fait faire l'objet d'un acte notarié** ; y échappent cependant les dons manuels. Il est toutefois recommandé dans le cas d'une donation importante, dans les autres cas, il peut être suffisant d'établir une convention sous sein privé (convention type).

### **Gouvernance, gestion et placement :**

- Un conseil d'administration (CA) d'au moins 3 personnes

- A partir de 10 000 euros de recettes, nomination d'un commissaire aux comptes.

- Au de là d'1 millions d'euros de dotation, création d'un comité consultatif composés d'experts et de personnes extérieures au CA.

- La politique d'investissement doit être fixé clairement, en particulier les règles de dispersion des risques, sur ce point il est recommandé de prendre conseil.

### **Avantages fiscaux :**

Les avantages fiscaux sont ceux réservés au mécénat pour les entreprises, et pour les particuliers par les articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Les entreprises qui consentent des dons au profit d'un fonds de dotation peuvent ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant des versements, dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaire. Les particuliers qui consentent des dons au profit d'un fonds de dotation bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) égale à 66 % du montant des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Les fonds de dotation bénéficient, en outre, du régime fiscal applicable aux organismes sans but lucratif (OSBL). Ils ne sont donc pas, en principe, soumis aux impôts commerciaux (impôt sur les sociétés de droit commun, taxe professionnelle et taxe sur la valeur ajoutée) dès lors qu'ils n'exercent pas d'activité lucrative au sens du code général des impôts.

Enfin, les dons et legs consentis au profit des fonds de dotation sont en principe exonérés de droits de mutation (article 795, 14° du code général des impôts).

## La mission du mécénat du ministère de la Culture et de la Communication

Créée en 2003, la mission du mécénat coordonne et professionnalise l'action du ministère et des acteurs culturels en matière du mécénat. Elle évalue les services du ministère et des établissements dans ces activités. Elle diffuse les nouvelles dispositions législatives et réglementaires auprès de ses partenaires. Elle propose des évolutions de la loi dans le cadre de l'harmonisation européenne des législations. Elle développe et anime le "cercle des mécènes et donateurs" du ministère. Elle suscite et aide à la création de fondations. Enfin, elle recherche des partenaires pour le financement de certains projets du ministère et de ses établissements.

Dans ce cadre, elle anime un réseau de "correspondants mécénat" dans les services centraux, les directions régionales et les établissements du ministère de la Culture et de la Communication. Elle s'emploie à faire fructifier les accords passés par le ministère pour le développement du mécénat culturel des entreprises et des particuliers avec différentes instances professionnelles : l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), le Conseil supérieur du notariat, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, etc.

A travers ses programmes de rencontres (les "Jeudis du mécénat" ouverts au public sur inscription) et de colloques ("Le Mécénat, acteur du développement culturel et artistique", organisé en partenariat avec la Fondation Royaumont, les 3 et 4 février 2006 à l'abbaye de Royaumont ; "Le mécénat et les fondations culturelles en France et en Suisse : convergences et spécificités", organisé en collaboration avec l'Office fédéral de la culture, et les ambassades de France en Suisse et de Suisse en France, à l'Auditorium Colbert de l'Institut national d'histoire de l'art, le 12 février 2010), la mission du mécénat poursuit un travail d'information et de prospective, en faisant appel au témoignage de professionnels, d'entreprises mécènes et de porteurs de projets, en France et à l'étranger.

"Les Ateliers du mécénat" qu'elle organise chaque année permettent d'actualiser la formation des correspondants mécénat sur la législation et les bonnes pratiques du mécénat.

### Le site de la mission ([www.mecenat.culture.gouv.fr](http://www.mecenat.culture.gouv.fr)) présente :

- l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs au mécénat et aux fondations,
- des informations sur l'actualité du mécénat culturel,
- des dossiers d'appel à mécénat du ministère et de ses établissements,
- une abondante documentation (livres, articles, études et enquêtes...),
- le programme des rencontres organisées par la mission du mécénat
- les contacts des correspondants mécénat du ministère et des réseaux partenaires.

Chef de la mission **Robert FOHR**

Chargées de mission **Christophine ERIGNAC**, **Marie-Christine GERAND**

Chargée du développement **Elyane ROBINE**

Secrétariat **Marie-Ange MASSON**

Stagiaire auprès du chef de mission **Ugo DESLANDES**



Courriel : [mission-mecenat@culture.gouv.fr](mailto:mission-mecenat@culture.gouv.fr) - Téléphone : 33(0) 1 40 15 83 97 ou 79 15 - Télécopie : 33(0) 1 40 15 77 07

## L'action mécénat au plan national

Le Ministère de la culture et de la communication a élaboré et porté la loi du **1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat et aux fondations**. La loi Aillagon se situe dorénavant parmi les plus avantageuses au niveau européen. Elle s'applique à tous les champs de la culture de la sauvegarde, l'enrichissement et la valorisation du patrimoine, au soutien à la création contemporaine, l'acquisition d'œuvres d'art et d'instruments de musique, à la diffusion du spectacle vivant, de la littérature, de la langue sans oublier les actions de croisement culture et social, culture environnement, etc....

- Le 15 mars 2005, le Ministre de la culture et de la communication et le président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie signaient une charte nationale incitant au rapprochement entre les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) pour promouvoir le mécénat de proximité.

- Deux autres accords ont été signés avec le Ministre de la culture et de la communication, l'un, le 4 octobre 2005 avec le président du Conseil supérieur du notariat, le second, le 22 novembre 2006, avec le président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables.

**Ces chartes ont toutes été renouvelées en 2010 pour 5 ans.**

→ Ces conventions ont pour objectif de faire connaître aux entreprises les dispositifs incitatifs de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 et les avantages du mécénat culturel. Elles prévoient la désignation d'un correspondant mécénat au sein de chaque entité pour favoriser aux côtés du correspondant désigné dans chaque Direction régionale des affaires culturelles l'essor du mécénat de proximité

**La conjugaison des fonds privés et des fonds publics** doit permettre de voir se concrétiser des projets culturels dont la qualité reste essentielle et répond aux objectifs suivants :

- l'aménagement culturel du territoire,
- la diversification de l'offre artistique et culturelle,
- le soutien à l'emploi dans les domaines des arts et de la culture,
- les retombées économiques directes ou indirectes pour le territoire.

**Ces soutiens révéleront une véritable "culture du mécénat" en prenant diverses formes : financiers, compétences ou technologiques.**

## La mission mécénat de la Drac Languedoc-Roussillon

Le territoire compte 9 CCI et une CRCI pour 5 départements dorénavant rebaptisée CCIR. Ces institutions ont toutes été rencontrées afin d'établir avec elles des axes de travail.

### Une implication

La mission mécénat de la DRAC LR est née fin 2006. Sa première étape a été de dresser un état des lieux tant au plan culturel qu'au plan des entreprises afin de mesurer le niveau de connaissance de la loi. Ce constat a montré la nécessité de mettre en oeuvre des sessions de sensibilisation sur le dispositif et de créer des espaces de rencontre entre le monde de l'entreprise et de la culture. Un repérage des projets culturels et la connaissance du territoire économique ont été déterminants. C'est avec cette prise en compte des réalités territoriales économiques et du potentiel culturel qu'une stratégie a pu être mise en place.

La mission apporte conseil aux porteurs de projets dans leurs démarches administratives (services fiscaux pour la vérification de l'éligibilité) et aide au montage de dossiers de présentation des projets pour les entreprises.

C'est en s'appuyant sur les conventions nationales que son rôle facilitateur peut pleinement s'exercer sur tout le territoire.

### Un réseau

Ces échanges interprofessionnels entre institutions signataires ont permis de doter la région d'une véritable ressource, d'apporter, du fait de la complémentarité des institutions, une qualité et une pérennité à ce dossier dont l'importance et les enjeux se font de plus en plus ressentir. Des moyens concrets ont été mis en oeuvre pour décliner des conventions localement et fournir aux institutions représentées par leurs correspondants mécénat un appui technique et opérationnel pour envisager une vraie politique en faveur du mécénat culturel.

Enfin, ces rencontres ont permis à tous de bénéficier d'actions porteuses en termes d'image et dont les effets seront amplifiés par la création d'une structure de coordination unique en région. Ce projet de pôles régionaux inscrits dans la directive nationale d'orientation 2011 du Ministère de la Culture aurait pour objectifs :

- l'accompagnement et la labellisation de projets,
- l'ingénierie de formation,
- l'organisation de rencontres culture et économie et événements,
- la création d'une ressource et de supports de communication,
- de l'observation

Trois conventions ont été signées : DRAC CRCI et DRAC /Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables -23 octobre 2008- Cathédrale de Villeneuve les Maguelone et DRAC/CCI de Perpignan/Chambre départementale des Notaires des PO/Chambre Départementale des Experts-comptables des PO -28 janvier 2009-CCI de Perpignan.

Deux en prévision avec la CCI de Carcassonne et celle de Montpellier.

## Quelques exemples de réalisations en région

- **La fondation du musée Fabre - Montpellier** 2007 - 21 entreprises - 210 000 euros pour 5 ans. Acquisitions, restaurations et expositions du musée.
- **La fondation d'entreprises mécènes Catalognes P.O.** ; projet transfrontalier né de la signature de convention signée le 28 janvier 2009 entre la Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon, la Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan, la Chambre départementale des notaires des Pyrénées-Orientales et la Chambre départementale des experts-comptables des Pyrénées-Orientales. Dotée d'une personnalité morale propre, la fondation rassemble 36 entreprises du département des Pyrénées-Orientales, sous une même appellation. **237 500 euros mobilisés pour 5 ans/ 1er appel à projet 2010 : 10 projets soutenus.** Second appel : 17 janvier-15 avril 2011.
- **L'ordre des experts comptables** région Montpellier : depuis 2007, cette institution collabore avec la Drac à l'occasion de la prestation de serment des experts comptables. Un jury de sélection des artistes a permis de remettre en 2010 une œuvre d'art originale par l'artiste lui-même aux 30 nouveaux inscrits à l'Ordre lors de la remise des diplômes à l'ancienne cathédrale de Villeneuve les Maguelone. C'est également lors des réunions de pilotage sur ce projet qu'est née grâce à la synergie des parties prenantes l'initiative de créer un fonds de dotation qui aura pour première opération un mécénat financier pour un nouvel éclairage de la cathédrale.
- **Trait d'union et la compagnie de danse Portes Sud-Pennautier- création d'un groupement d'entreprises 11art.** Projet né de la volonté de la Cie de rassembler des entreprises de proximité - artisans- et grâce à un Dispositif Local d'Accompagnement 10 entreprises se sont regroupées et ont financé la Cie à hauteur de 5000 euros. Mécénat financier et en nature.
- **Goélette Principat de Catalunya Canet - Narbonne.** Mécénat de compétence spontané autour du sauvetage de ce navire classé monument historique.
- **Eurekar't - festival label rue.** La compagnie d'électricité de St Martin de Londres a aidé ce festival nomade des arts de la rue à réaliser un éclairage inédit de la ville, depuis ils développent leur démarche mécénat auprès d'autres entreprises de la région.
- **Le Garage Fourcadier-St Jean-de-Védas Mécénat spontané.** Prêt du lieu pour expositions d'art contemporain et achat d'œuvres.
- **Sommières et la fondation du patrimoine / Eglise st Pons - Parrainage d'un édifice - mécénat de particuliers.** Appel à générosité. Restauration de la façade principale. Projet global sur le territoire de la communauté de communes en cours.
- **Yann L'heureux et La Fabrik à Combaillaux.** Projet de pôle de développement artistique et culturel. Outil de développement du territoire, lieu de recherche, de fabrication et de présentation concernant le spectacle vivant et les arts plastiques in situ. Mécénat de compétence sur le lieu un ancien chai (en cours).
- **Cie de danse Didier Théron** : mécénat en nature du groupe Pourcel.
- **Scène nationale de Sète** : dotée d'un club de partenaires.

## Quelques exemples de réalisations en région (suite)

- **Cie Doré** soutenue par du mécénat en compétences par l'entreprise noir ébène.
- **Festival Arabesques** a créé son club d'entreprises : "caravansérail".
- **Espeyran - domaine archives nationales - st Gilles du Gard (Gard)** Mécénat de compétences d'une société gardoise au profit du parc pour élagage et plantation d'un arbre remarquable.
- **Abbaye de Lagrasse** dans l'Aude, groupement d'entreprises pour l'acquisition de matériels techniques.
- **Carré d'art à Nîmes**. 1991-2011 - 12 artistes 20 œuvres acquises grâce au mécénat des fondations Scaler et Clarence Westbury.
- **Une toile de Martin Barré entre dans les collections du musée Fabre**. Il s'agit de la première acquisition de la Fondation d'entreprises pour le musée Fabre, effectuée avec le concours exceptionnel de la Société Générale. 40 000 euros par la fondation d'entreprises et 28 000 par la société générale.
- **Acentmetresducentredumonde Perpignan**. Centre d'art contemporain créé dans un entrepôt par un ancien courtier en fruits et légumes. Lieu soutenu par une quinzaine de mécènes.
- **Œuvre d'art sur un rond point Pignan**. Acquisition d'une œuvre d'art contemporain par plusieurs entreprises, deux autres projets du même type sont en cours de réalisation. (architecte, lotisseur, BTP).
- **Zadigacom** Création du club d'entreprise ARTEFABRICA pour l'art contemporain.
- **Compagnie Createf Culture à l'hôpital**, soutenu par la fondation Ronald McDonald et les restaurants Mc Donald de Montpellier.
- **Commande publique mécénat et art contemporain à l'hôpital, CHU de Montpellier, unité de cancérologie**.
- **Entreprise Technilum Lézigno Béziers** a créé son centre d'art contemporain et organise une fois par an une grande exposition qui donne lieu à la réalisation d'une œuvre.
- **Drawing room 010 Montpellier et ses mécènes du Prix Jeune Talent**. Un prix d'une valeur de 1000 € a été remis, lors du vernissage le 13 octobre 2010, à l'artiste en gage de reconnaissance et d'encouragement. Action réalisée grâce au soutien de la CCI de Montpellier et de son club d'entreprises CONECTO.

Contact : **Véronique Cottenceau**

chargée de la communication et du mécénat DRAC Languedoc-Roussillon

téléphone : 04 67 02 35 21 - [veronique.cottenceau@culture.gouv.fr](mailto:veronique.cottenceau@culture.gouv.fr)

## L'action de la DRAC Provence-Alpes Côte d'Azur pour le mécénat culturel

### 4 conventions ont été signées en déclinaison des conventions nationales :

- DRAC/CCI Marseille Provence le 10 mai 2006
- DRAC/CCI des Hautes Alpes le 24 septembre 2007
- DRAC/OREC Paca Corse le 3 décembre 2007
- DRAC/CCI du Pays d'Arles le 18 mai 2009

L'objet de ces conventions est de rapprocher les entreprises et les acteurs culturels du spectacle vivant, des arts visuels et du patrimoine. Les correspondants de chaque structure sont des relais d'information et l'engagement est pris de communiquer sur les résultats obtenus.

La mission de la DRAC PACA est également de recevoir les porteurs de projet, de leur donner une information générale et de les aider à réaliser un document de communication. Quelques exemples de projets accompagnés :

- Le Chantier à Correns, lieu de création pour les musiques traditionnelles
- L'Espace de l'Art Concret à Mouans-Sartoux, centre d'art contemporain
- Les Suds à Arles, festival de musiques du monde
- Bauhaus Lab Marseille, architecture, résidences d'artistes, ateliers multimédia
- Margose Festival, lieu de diffusion de la culture africaine sur Marseille
- Cie Subito Presto pour le projet de coopération franco-libanais " Conte en mouvement "
- La Cie de théâtre " Les désaccordés " à Géménos
- La KLAP, centre de danse en résidence de la Cie Kéléménis à Marseille
- Le musée Calvet en Avignon
- Opération " Mille et une vie en France " de studio 3 à Carpentras pour la réalisation de courts métrages
- Festival "Sun Art " à Lourmarin pour la diffusion de la culture africaine
- Le LAP à GAP, lieu de création et de diffusion pluridisciplinaire.

### Les chiffres

Le contexte de crise économique a ramené au niveau national les chiffres pour le mécénat culturel de 970 M€ en 2008 à 389 M€ en 2009. L'ADMICAL, association pour le développement du mécénat industriel et commercial considère que 10 % du mécénat national est réalisé en PACA, ce qui porte l'estimation régionale à 38.9 M€ en 2009.

Cependant, l'analyse précise de la nature des dons n'est pas à ce jour réalisé.

Pôle régional pour le mécénat culturel

La Directive Nationale d'Orientation du MCC 2011 invite les directions régionales à mettre en place un pôle régional pour le mécénat culturel.

Les travaux de sensibilisation à cette opération ont démarré en 2010 et quelques partenaires sont d'ores et déjà sensibilisés (Arcade, Fondation de France, CCIMP, CCIPA, Chambres des notaires, Espace Culture de Marseille etc...).



A l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, le Ministre de la Culture, Monsieur Aillagon, a eu la lumineuse idée de solliciter le monde de l'entreprise au travers des notaires, des chambres de commerce et des experts-comptables pour relancer le Mécénat. Il a célébré le mariage de la carpe et du lapin en signant des conventions avec nos institutions respectives.

Le conseil régional de l'ordre des experts comptables qui couvre le territoire du Languedoc Roussillon, ainsi que l'Aveyron, et qui représente 870 professionnels, s'est aussitôt engagé dans cette aventure, avec le soutien actif du représentant régional du ministère de la culture.

C'est ainsi que nous avons travaillé ardemment à la création d'un Pôle Régional du Mécénat qui doit accueillir les signataires des conventions avec le ministère de la culture. Cette initiative semble susciter le plus grand intérêt de la part du ministère.

Depuis quatre ans, nous passons commande auprès d'artistes régionaux, d'œuvres originales pour les offrir aux jeunes consoeurs et confrères qui prêtent serments. Nous nous efforçons de couvrir l'ensemble du chant culturel, à savoir la peinture, le travail de la terre et du verre, et dernièrement la photographie.

Dernièrement, nous avons pu bénéficier du travail remarquable d'un éminent photographe Montpellierain, Monsieur Pierre SCHWARTZ, qui a réalisé une œuvre exposée en la salle du Conseil rénovée récemment.

Enfin, nous avons créé en septembre de l'an dernier le fonds de dotation "experts-comptables cultures et patrimoines".

C'est avec beaucoup de plaisir, que nous sommes aujourd'hui parmi vous, dans ce lieu de culture remarquable, pour essayer d'apporter un peu de notre lumière professionnelle au rayonnement de la culture Française.

Intervention de Madame Catherine Dumont  
Présidente de l'Ordre Régional des Experts-Comptables

L'évolution de notre société a rendu obligatoire un désengagement de l'État de certaines missions qui ne sont pas au cœur de ses prérogatives régaliennes afin de réduire le domaine public et ses dépenses.

Les Pouvoirs Publics ont multiplié les outils juridiques permettant de recevoir les fonds destinés aux actions entreprises et de suppléer aux engagements de l'État.

Pour ce faire, ils ont fait appel aux principaux acteurs économiques de notre pays et notamment au notariat.

Effectivement, le notariat de par son implication dans la société actuelle, de son implantation territoriale et de la confiance dont il jouit auprès de ses clients, dont certains partagent des idées créatrices et culturelles qui les rassemblent, est en mesure de contribuer fortement à la collecte des fonds permettant de suppléer au désengagement des Pouvoirs Publics.

C'est ainsi qu'un premier protocole national pour le développement du mécénat culturel a été régularisé le 4 Octobre 2005 entre le Ministre de la Culture et de la Communication à l'époque Mr Renaud DONADIEU DE VABRES et le Conseil Supérieur du Notariat représenté par son Président de l'époque qui était Me Laurent DEJOIE .

Un deuxième protocole national a été régularisé le 9 Juin 2010 entre le Ministre de la Culture, Mr Frédéric MITTERAND et le Conseil Supérieur du Notariat représenté par son Président alors en exercice, M<sup>e</sup> Jean-Pierre FERRET.

Ce deuxième protocole, après avoir exposé que les objectifs fixés par le premier étaient de procéder à la désignation d'un correspondant mécénat dans chacune des Chambres des Notaires, faire connaître auprès des chefs d'entreprises, des élus et des particuliers les dispositifs incitatifs de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 ainsi que les avantages du mécénat culturel, favoriser les contacts entre les Chambres des Notaires et le milieu culturel de leur territoire, a souhaité tenant compte du développement important que connaît le mécénat culturel en France depuis la mise en œuvre de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 et soucieux de soutenir cette évolution, relayer au plan régional et départemental le protocole national pour assurer une meilleure application des engagements, poursuivre la diffusion auprès des particuliers, des chefs d'entreprises, des élus, des dispositifs incitatifs de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 et des avantages du mécénat culturel, promouvoir le mécénat collectif , organiser des rencontres et des événements de nature à favoriser la promotion du mécénat culturel, définir, promouvoir, accompagner et valoriser des micro-projets tests de mécénats culturels, animer le protocole et favoriser les échanges d'expérience.

En vertu tant du premier protocole que du second, un représentant mécénat a été désigné dans chaque chambre de notaire.

La Cour d'Appel de Montpellier et la Cour d'Appel de Nîmes ne sont pas en retard dans les actions mécénat puisque sous l'égide de la Cour d'Appel de Montpellier, il a été réalisé la fondation d'entreprises "mécènes catalogne" par devant M<sup>e</sup> LAMARQUE, notaire à COLLIOURE, et que la Chambre des Notaires du Vaucluse met depuis plusieurs années une partie de ses locaux à la disposition des troupes du festival off d'Avignon.

### **Fonds de dotation**

En créant le fonds de dotation, le législateur a voulu doter notre société d'un formidable outil qui allie simplicité et efficacité.

Le fonds de dotation est le creuset idéal permettant de développer le mécénat et de permettre à des personnes qui ne sont pas forcément fortunées de devenir des mécènes.

Toutefois, la création d'un fonds de dotation qui permet de bénéficier de certains avantages fiscaux nécessite l'établissement de statuts par écrit et l'obligation de respecter les textes les régissant.

C'est la raison pour laquelle le notariat s'implique dans un tel outil pour rédiger les statuts et conseiller les créateurs des fonds de dotation afin d'éviter des écueils qui pourraient avoir par la suite des répercussions tant sur un plan civil que fiscal.



**réinventons / notre métier**

Depuis 30 ans, AXA s'est développé dans le respect des valeurs qui l'incitent à être toujours plus exigeant dans l'exercice de son métier. Fidèle à notre ambition de devenir la société préférée, nous mettons tout en oeuvre pour créer de la valeur en méritant cette confiance chaque jour. Dans un métier de long terme qui repose sur la confiance des clients, nous nous efforçons au quotidien de la mériter, en tenant nos engagements vis-à-vis d'eux, mais aussi de nos partenaires et de la société en général.

Nos valeurs expriment la personnalité fondamentale de notre entreprise :

professionnalisme, réalisme, innovation, esprit d'équipe, respect de la parole donnée.

**Chiffres clés du Groupe AXA : au 31 décembre 2009 (en milliards d'euros)**

**Chiffre d'affaires 90,1**

**Résultat net 3,6**

**Résultat opérationnel 3,9**

**216000 collaborateurs et distributeurs exclusifs**

**Au service de 96 millions de clients dans 57 pays**

**Exercer notre métier de façon responsable**

AXA France accompagne et conseille ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels, entreprises, à chaque étape de leur vie et de leur développement. Elle apporte des réponses appropriées à leurs besoins de produits et services d'assurance, de prévoyance, d'assistance, de banque et d'épargne.

Sa priorité est d'aider ses clients à gérer et à transmettre leur patrimoine, à préparer leur retraite, à protéger leurs biens, leurs proches et leur activité, à assurer leurs dépenses de santé et à développer leur épargne. Consciente des enjeux vitaux liés à son métier, AXA France prend en compte les problématiques de la responsabilité d'entreprise, dans tous ses domaines d'activité : prévention, santé, transports, construction, épargne, dépendance, investissements.

*Être une entreprise responsable, c'est à la fois ce que nous faisons et comment nous le faisons...*

**Notre ambition**

Dans la lignée de la stratégie du Groupe, AXA France a pour ambition de devenir la société d'assurance préférée. Cette ambition place le client au cœur des préoccupations et de l'organisation de l'entreprise. Elle repose sur deux priorités stratégiques : augmenter la proximité avec les clients et accroître l'engagement des collaborateurs. Près de 35 000 acteurs travaillent pour AXA France au service de 9 millions de clients.

**Axa, les fonds de dotation et l'intérêt général**

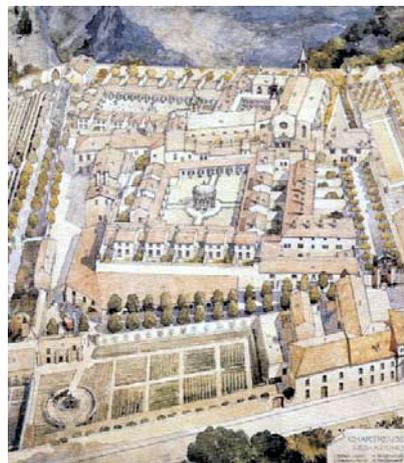
Le fait qu'Axa soit partenaire et coorganisateur de ce colloque à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon aujourd'hui n'est pas le fruit du hasard. La responsabilité sociétale déjà exercée par le groupe à travers la Fondation Axa pour la recherche et Axa Atout Cœur, montre l'engagement voulu par son Président Henri de Castries, sur la thématique de l'intérêt général. En plus de ces actions, la spécialisation d'Axa en matière d'assurance et de protection des œuvres artistiques au travers de sa filiale Axa Art, partenaire de nombreuses grandes institutions culturelles française est aujourd'hui de notoriété publique.

Le fonds de dotation ouvre à nos yeux un nouveau chapitre de la thématique de l'intérêt général et nous invite à la regarder non pas comme une seule prérogative étatique mais comme relevant de la responsabilité de chacun et de tous. Ainsi, dans le cadre d'une approche globale de leur patrimoine, les particuliers et personnes morales qui en ont les possibilités matérielles, pourront consacrer une partie de leur patrimoine à soutenir ou valoriser leurs centres d'intérêts les plus personnels et ce, dans un cadre fiscal particulièrement favorable. Nous pensons que le fonds de dotation invite au final à repenser les grandes thématiques sociétales de la culture, de la recherche et de l'éducation, du lien social, de l'environnement, à partir d'un rapport réinventé entre la puissance publique et les capitaux privés mais aussi entre l'Etat et l'initiative, la créativité, l'ingéniosité, l'innovation, la générosité privée... c'est à dire de la société civile dont nous faisons tous ensemble partie.

## Un fonds de dotation pour la Chartreuse

Monument historique appartenant à l'Etat (ministère de la culture et de la communication), la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon est gérée par l'association CIRCA, qui est chargée depuis 1978 d'y mettre en œuvre un double programme, patrimonial (accueil du public et présentation du monument) et artistique avec le label CNES (Centre national des écritures du spectacle : accueil en résidence d'artistes du théâtre et du spectacle vivant, laboratoire d'expérimentations croisées).

Rattaché depuis Août 2008 à la DGCA (direction générale de la création artistique), le CIRCA développe désormais simultanément ces deux programmes en confrontant la Chartreuse, dans toutes ses dimensions, à un environnement numérique et technologique.



Plan Jules Formigé - Editions du patrimoine

Dans le souci de diversifier ses partenariats, et de renforcer l'assise territoriale, sociale et financière de ses projets, la Chartreuse crée son fonds de dotation.

### **Chartreuse numérique : un laboratoire du Patrimoine et de la création artistique.**

Le double programme, artistique et patrimonial, mis en œuvre sous le titre " Chartreuse numérique " développe des activités totalement innovantes, qui font de la Chartreuse un véritable laboratoire des nouvelles formes d'actions culturelles de qualité ancrées dans un territoire et résolument ouvertes à l'international.

#### **Du côté artistique**

Premier lieu de résidence d'artistes en France, la Chartreuse accueille chaque année une trentaine d'auteurs (résidences d'auteur) et autant de compagnies pluri-disciplinaires (résidences de conception et d'écriture, résidences de recherche et expérimentation). Ils viennent expérimenter et réaliser des projets originaux tournés vers l'implication du théâtre, mais aussi de la danse et de la musique dans les mutations techniques qui amplifient chaque jour notre immersion dans le monde globalisé du numérique et du virtuel (micro-informatique, internet, réseaux sociaux, numérisation 3D, réalité augmentée). Sur ces bases croisées de l'art et de la science, nous organisons des sondes (terme emprunté à Marshall McLuhan, théoricien canadien des médias) : il s'agit d'un dispositif original de confrontations, en présence du public, entre des propositions artistiques et scientifiques dans le cadre architectural et symbolique qu'offre le monument.



Sonde©Alex Nollet - CIRCA

Les résultats visibles de ces sondes sont présentés pendant nos Rencontres d'été, organisées chaque année pendant le Festival d'Avignon et en collaboration avec celui-ci. Beaucoup des musiciens, auteurs et artistes de théâtre et de danse repérés ou invités par la Chartreuse et accueillis en résidence (plusieurs centaines en quarante ans) ont atteint depuis une notoriété indéniable, sur toutes les scènes du monde (parmi eux Carolyn Carlson, Trisha Brown, Olivier Py, Olivier Cadiot, Christine Angot, Stanislas Nordey, Philippe Dorin, Merce Cunningham, Alvin Nicolais, Christophe Huysman, Michel Azama, Anne Bragance, Bernard Noël, Hubert Colas, Ahmed Essyad, Didier-Georges Gabily, Patrick Kerman, Suzanne Lebeau, Guillaume Le Touze, Philippe Minyana, Véronique Olmi, Christophe Pellet, Ludovic Lagarde, Dominique Bagouet.

### Du côté patrimonial

La première activité patrimoniale de la Chartreuse concerne **l'entretien et la restauration** de son patrimoine. Plusieurs programmes sont lancés dans ce cadre, dont les chantiers se dérouleront au moins jusqu'en 2015.

Nous mettons par ailleurs en oeuvre depuis 2005 un programme de **recherche et de mise en valeur du Patrimoine** appuyé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Un premier travail de modélisation 3D par l'UMR MAP/GAMSAU (Marseille Luminy), faisant suite à un programme pluri-annuel de stages de l'ENSG (Ecole nationale des sciences géographiques) a permis, avec le financement du Plan numérisation du ministère, d'analyser plusieurs éléments architecturaux et iconographiques disparus (voûte effondrée de l'Eglise, tableaux dispersés dans les musées depuis la révolution) ou inaccessibles (mausolée du Pape Innocent VI) et d'en préparer la présentation au public.



Reconstitution numérique de l'église©UMRMAP-GAMSAU

En premier lieu, nous travaillons à mettre en mémoire la grande diversité des données collectées, provenant de diverses sources (recherches biblio et iconographiques, archives, relevés archéologiques, nuages de points).

La restitution 3D se poursuit dans une perspective à la fois scientifique (mise à disposition des données existantes) et grand public (montrer ce qui n'existe plus, ce qui est inaccessible).

Trois autres thématiques sont définies : l'architecture (notamment le Palais pontifical, matrice monumentale de la Chartreuse, détruit en 1365), l'iconographie (restauration virtuelle des fresques de Mattéo Giovanetti dans la chapelle Saint-Jean Baptiste) et les jardins (diversité végétale dans la vingtaine de jardins de cellules conservés, état ancien de l'allée des mûriers).

S'y ajoute une restitution en réalité augmentée du Pont Saint Bénézet (Pont d'Avignon). Ce dernier projet, lancé grâce à l'Agence nationale de la recherche (ANR) implique la ville de Villeneuve lez Avignon (Tour Philippe le Bel, où aboutissait le pont d'Avignon), Avignon et la communauté d'agglomération du Grand Avignon (COGA) et les Régions Languedoc-Roussillon et PACA (crédits FEDER). La Chartreuse sert de base logistique à ce projet qui se poursuit jusqu'en 2013.

Fondatrice et membre actif du réseau des **Centres culturels de rencontre** (quarante lieu de prestige et de création en France et en Europe) la Chartreuse dispose à ce titre d'une capacité à démultiplier ses initiatives patrimoniales et artistiques.

## La Chartreuse et ses partenaires d'hier...

Comme la plupart des établissements culturels, la Chartreuse est confrontée à la nécessité de diversifier ses sources de financement, pour ne pas dépendre des seuls financements publics. Le cas de la Chartreuse est de ce point de vue exemplaire, en raison de sa double nature de monument visité et de lieu de recherche et de création dans le domaine du spectacle vivant. Dans les quarante dernières années, plusieurs opérations importantes d'aménagement ou de confort des artistes ou du public ont été rendues possibles grâce au soutien financier de grandes entreprises : accueil général (American Express), Boulangerie (Lafarge), galeries du grand cloître (Saint Gobain), galerie nord du cloître Saint Jean (la Poste), aménagement d'une cellule (Fondation Pays de France-Crédit Agricole), installation d'une boucle magnétique pour mal entendants dans la salle de spectacle du Tinel et dans l'Eglise (Fondation de France). La Lyonnaise de Banque nous a à plusieurs reprises soutenu pour l'ensemble de nos activités.



Le grand cloître © Pierre Marron - CIRCA

Plus récemment, nous nous sommes également tournés vers le micro-mécénat : c'est ainsi que la replantation des mûriers dans l'allée historique du même nom a pu se faire grâce à de nombreux dons de particuliers, et le concours de la société Botanic.

Des opérations artistiques ont également bénéficié de soutiens privés ou d'entreprises : dans les années 1970, l'opéra lumière commandé à Bernard Noël et Ahmed Essyad a ainsi bénéficié du soutien de la fondation EDF et de ORCOFI.



L'Allée des mûriers © Pierre Marron - CIRCA

Les fondations Pro Helvetia, Stanley Johnson et le legs Cingria ont également soutenu divers projets artistiques. En 2008 et 2009, la société Altrad a soutenu nos manifestations sur les jardins.

## ...et de demain : modalités de partenariat

Nous avons décidé de franchir une étape avec la création d'un fonds de dotation, destiné à ancrer le financement privé et d'entreprise dans la vie de la Chartreuse. Le pari qui est fait porte sur l'affinité que notre programme peut déclencher auprès de particuliers

Ce Fonds de dotation a été préparé avec l'aide des services de l'Etat (DRACs LR et PACA), les chambres régionales des notaires de Nîmes et de Montpellier, l'ordre des Experts comptables de Montpellier, et la société AXA.

L'objet de ce Fonds, ouvert aux contributions des particuliers et des sociétés, est le suivant :

Le fonds de dotation de la Chartreuse a pour objet le financement, par redistribution au budget du CIRCA des fonds collectés, des activités d'intérêt général suivantes, sur proposition du directeur général du CIRCA :

- 1- des expositions, installations, spectacles, performances conçus par des artistes en résidence, sur proposition ou commande de la Chartreuse,
- 2- des actions de communication destinées à promouvoir les projets artistiques et culturels de la Chartreuse,
- 3- de bourses destinées aux artistes et chercheurs oeuvrant dans le cadre des appels d'offre proposés par la Chartreuse conformément à ses programmes,
- 4- de prix destinés à encourager le travail et d'artistes et chercheurs, en vue de réaliser un projet ou une oeuvre conforme aux objets artistiques de la Chartreuse,
- 5- d'aménagements de locaux de la Chartreuse destinés à l'accueil en résidence d'artistes (lieux de répétition et de travail artistique, logements),
- 6- d'aménagements muséographiques de présentation au public des travaux de numérisation et modélisation tridimensionnelle du monument réalisés à et pour la Chartreuse,
- 7- et d'une manière générale de toute activité se rapportant aux programmes de la Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle, et s'inscrivant dans ses missions d'intérêt général.

En tant que laboratoire de recherche dans le domaine des écritures du spectacle, nos propositions de partenariat peuvent prendre la forme classique du soutien à une manifestation artistique, mais aussi celle, moins courante, du soutien à des activités de résidence (par exemple par l'attribution de bourses spécifiques, ou la création d'un Prix de la Chartreuse, destiné à des auteurs, chercheurs ou compagnies artistiques).

En tant que lieu patrimonial, la Chartreuse, monument classé appartenant à l'Etat, bénéficie certes de l'avantage incommensurable de la prise en charge à 100% par l'Etat des travaux d'entretien et de restauration nécessités par son prestige, mais aussi par sa vétusté. Mais s'agissant des lieux d'hébergement et de travail, le second œuvre et les aménagements intérieurs (literie, mobilier, sanitaires, accès aux réseaux, matériel scénique, éclairage, son) doivent faire l'objet de financements extérieurs.

Ce sera en particulier le cas pour l'équipement des nouveaux espaces de la rue de l'Amelier (700m<sup>2</sup>, 14 studios et chambres et leurs espaces de service) : les travaux de gros œuvre, financés par l'Etat dans le cadre du plan de relance gouvernemental, s'achèveront au premier semestre 2011, période à laquelle il conviendra de procéder au second œuvre et aux aménagements intérieurs.

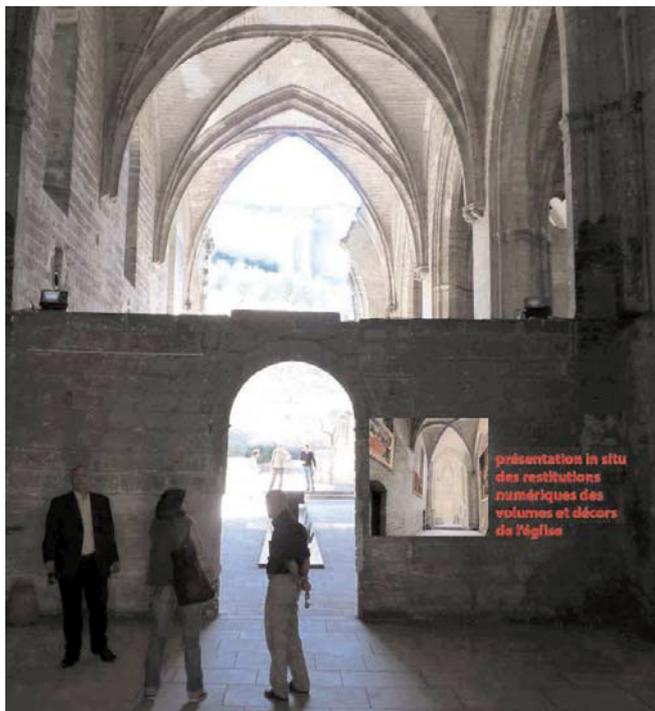


Ateliers©Olivier Cadart

Quant au programme de mise en valeur patrimoniale par les nouvelles technologies, au-delà de la partie proprement recherche, financée par des crédits spécifiques, français et européens, il suppose la réalisation d'aménagements spécifiques de muséographie et signalétique, en termes de mobilier, d'éclairage, de confort visuel et acoustique, d'accessibilité aux publics handicapés.

Contreparties : Les donateurs seront associés aux décisions du Fonds de dotation dans des comités consultatifs créés à cet effet par le conseil d'administration (article 8-2 des statuts).

Dans tous les cas, la Chartreuse pourra mettre à disposition des entreprises partenaires des lieux d'accueil de séminaires, conférences, sessions de formation, présentant des qualités exceptionnelles de charme, de discrétion, dans un environnement culturel de qualité, tourné vers les technologies de pointe dans lesquelles s'élabore la culture de l'avenir.



Proposition présentation numérique de l'église©Jacques Repiquet

Dans le même esprit d'échanges de moyens et de compétences, des formules originales peuvent être recherchées, en associant les donateurs privés, comme les entreprises (leurs personnels, leurs dirigeants ou leurs clients privilégiés), à des moments de rencontre avec des artistes, chercheurs, en vue de concrétiser les objectifs et les résultats des actions ainsi réalisées en partenariat.

François de Banes Gardonne  
Directeur général

---

Contact :

Max Faucherre -directeur administratif et financier  
max.faucherre@chartreuse.org

La Chartreuse - BP 30 - 30 404 Villeneuve lez Avignon - 04 90 15 24 24

## **Créer une dynamique inédite...**

*Ce colloque marque une étape importante des actions de développement du mécénat culturel en Languedoc-Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur, il ouvre la voie à plus de synergie entre les institutions, directions régionales des affaires culturelles, notaires, et experts-comptables et la sphère du privé, avec le groupe Axa particulièrement engagé et actif sur cette thématique.*

*Depuis déjà quelques mois des ateliers réguliers d'autoformation sur des sujets techniques liés au mécénat ont été initiés, ils ont permis encore plus d'engagement des partenaires grâce à l'implication de leurs représentants,*

*Aujourd'hui grâce à ces actions et à cette convergence des différents partenaires nous vous présentons ce colloque.*

*Autre fruit emblématique et fil rouge de ce travail : la création du fonds de dotation de la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon, consacré à la création contemporaine et à un programme de numérisation du patrimoine.*

*Pour aller plus loin, nous souhaitons maintenant impulser et imaginer, dans la continuation du travail initié, un processus efficient qui permettra de doter de moyens financiers ce fonds de dotation de façon pérenne.*

*De ce projet pilote découlera une action plus large dont pourraient bénéficier d'autres projets culturels.*

*Voici notre ambition*

Samy Rebaa coordination des actions  
Contact : samy.rebaa@gmail.com  
téléphone : 06 76 84 62 02